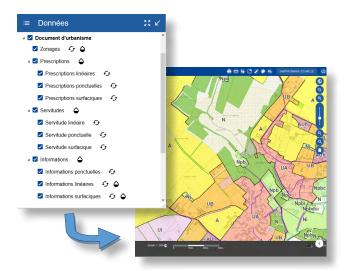
# Fiche Astuce n°10 Sauvegarder les éléments dessinés



## Afficher un document d'urbanisme

- 1. Dans le menu « Données », cocher la thématique principale « Document d'urbanisme ».
- 2. Ouvrir les thématiques pour faire apparaître les différentes couches d'informations
- 3. Cocher les éléments que vous souhaitez faire apparaître : 🔲 🗸

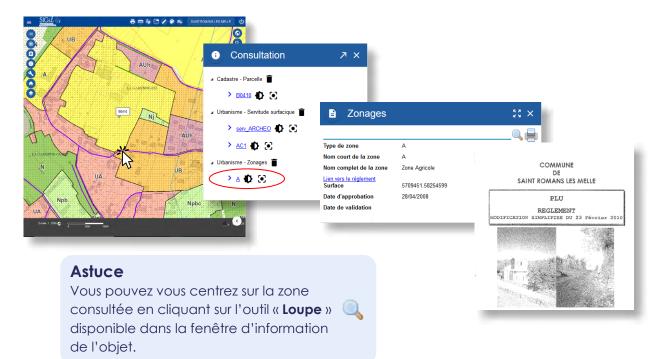


#### Astuce

Vous pouvez faire afficher l'ensemble des informations d'une thématique d'un seul clic, en cochant la case « Document d'urbanisme » tout en maintenant la touche clavier « **Ctrl** » enfoncée.

## Consulter le réglement de la zone

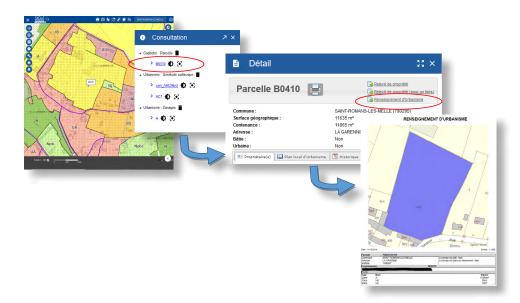
- 1. Cliquer sur une parcelle dont vous souhaitez connaître le règlement.
- 2. Dans le menu « **Consultation** », cliquer sur le lien correspondant au nom du zonage pour accéder aux informations techniques.
- 3. Dans la fiche d'information « **Zonages** », cliquer sur « **Lien vers le règlement** » pour visualiser le règlement d'urbanisme de la commune au format PDF.



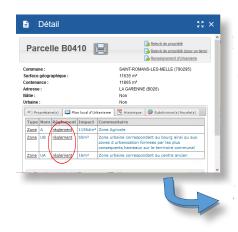


## Afficher les renseignements d'urbanisme

- 1. Cliquer sur une parcelle puis dans le menu « **Consultation** », cliquer sur le lien avec le numéro de la parcelle pour accéder à la fiche parcellaire (voir la fiche astuce n°5).
- 2. Cliquer sur le lien « Renseignement d'urbanisme » dans la fenêtre de la fiche parcellaire en haut à droite.
- 3. Enregistrer ou ouvrir directement le document au format PDF pour visualiser la fiche de renseignement d'urbanisme liée à la parcelle.
- 4. La carte avec les renseignements d'urbanisme affiche les informations suivantes :
- Date du jour.
- Numéro de la parcelle.
- Nom de la commune.
- Adresse.
- Surface.
- Terrain bâti ou non.
- Nom du propriétaire.
- Zonage du PLU.



5. Le règlement s'affiche également dans l'onglet « Plan Local d'Urbanisme » de la fiche parcelle.





#### **Astuce**

Vous pouvez faire afficher l'ensemble des informations d'une thématique d'un seul clic, en cochant la case « **Document d'urbanisme** » tout en maintenant la touche clavier « **Ctrl** » enfoncée.

### **Attention**

Pensez à envoyer les mises à jour des documents d'urbanisme au SIEDS.

Les fiches astuces du SIGil sont disponibles en ligne sur notre site Internet : www.sieds.fr

